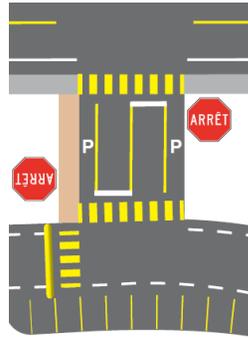


## Rue du Pavillon

- La circulation à deux voies est maintenue.
- Les espaces de stationnement temporaire de chaque côté de la rue sont maintenus.
- Du côté ouest, le corridor actif existant est élargi.



## Échéancier possible des travaux à réaliser

**2015** : Priorité rues du Pavillon et Bernard

**2016** : Zone active élargie au périmètre urbain

Pour plus de renseignements,  
contactez le bureau municipal.

Publié en juin 2015 par



453, rue Saint-Denis,  
Saint-Alexandre (Qc) J0J1S0  
(450) 346-6641  
[www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca)  
[info@saint-alexandre.ca](mailto:info@saint-alexandre.ca)

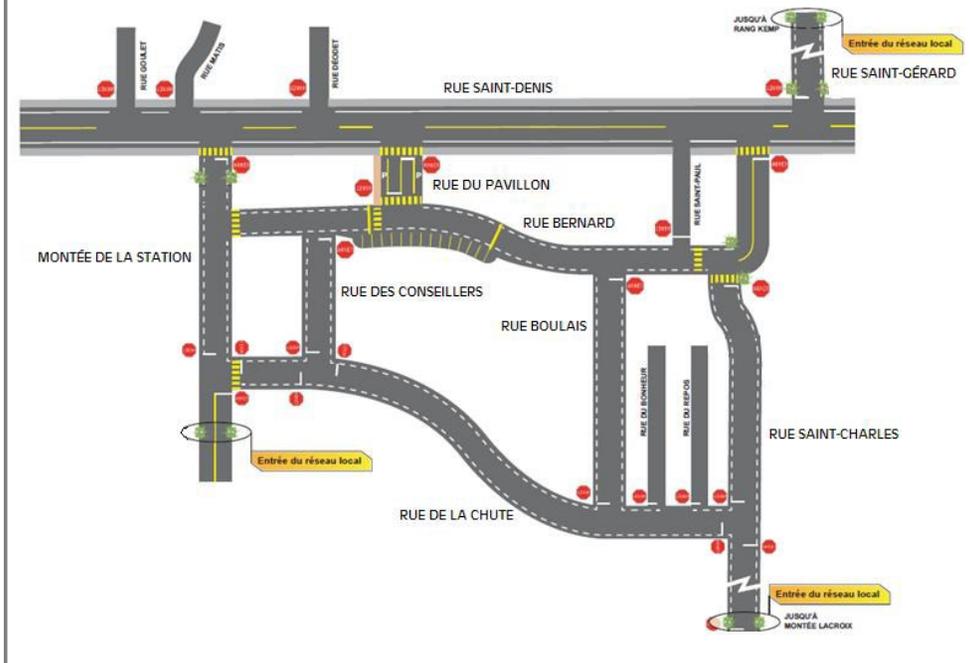
Grâce à l'aide financière du



Affaires municipales  
et Occupation  
du territoire  
Québec

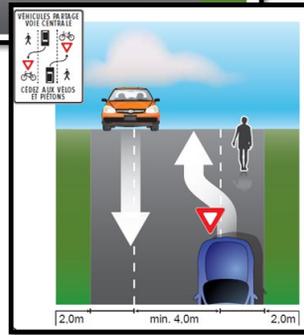


## Nouvel aménagement des voies sur les rues locales



## Redistribution de l'espace en chaussée à circulation douce

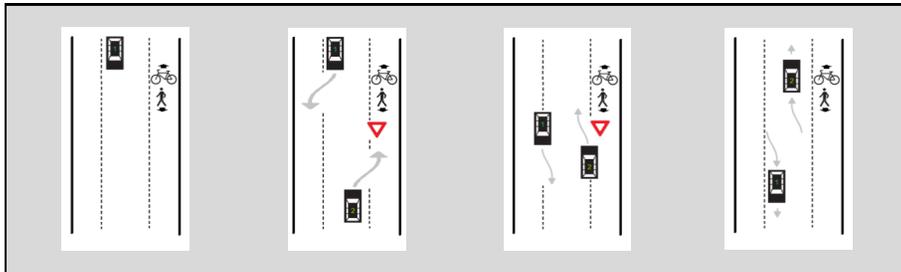
- La largeur de la chaussée est divisée en trois voies, une centrale et deux latérales.
- La voie centrale bidirectionnelle est partagée par les véhicules motorisés.
- Les piétons et les cyclistes circulent dans les voies latérales.



## Avantages

- Travaux relativement simples et peu coûteux à réaliser (marquage au sol);
- Ne nécessite pas de modification à la réglementation existante;
- La circulation automobile au centre se trouve plus éloignée des piétons et cyclistes en bordure de route, ce qui contribue à leur sécurité;
- Occasionne une modération de la vitesse;
- Les usagers de la route sont plus attentifs et alertes.

## Scénario de rencontre



## Quand je suis un piéton, je dois...

- Marcher dans la voie latérale, face à la circulation automobile
- Respecter le code de la sécurité routière
- Rester attentif aux autres usagers de la route (voitures, camions, piétons...)



## Quand je circule à vélo, je dois...

- Rouler dans la voie latérale, dans le sens de la circulation automobile
- Signaler mes changements de direction à l'aide des gestes connus
- Respecter le code de la sécurité routière
- Rester attentif aux autres usagers de la route (voitures, camions, piétons...)



## Quand je circule en véhicule motorisé, je dois ...

- Circuler dans la voie centrale
- Lorsque je rencontre un autre véhicule,
  - \* Empiéter sur la voie latérale s'il n'y a pas de cycliste ou de piéton qui y circule
  - \* Laisser la priorité à un vélo ou un piéton qui circule dans la voie latérale
- Respecter la limite de vitesse
- Respecter le code de la sécurité routière
- Rester attentif aux autres usagers de la route (voitures, camions, piétons...)

